

Objet : Attestation d'affiliation à une mutuelle obligatoire

Je soussignée, Cécile LE BONNIEC, Directrice des ressources humaines, atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'état, **tous les agents** de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) bénéficieront **d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2026**.

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par l'EHEP.

Fait à Rennes, le 30 juin 2025

Pour la Directrice de l'EHEP
Et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines
Cécile Le Bonniec

